

Ba 18. Nov. 71 1. 0

3003 Berne, le 17 novembre 1971

a.161.1  
a.162.61 - GV/ps

ad 332.0 - CO/r1

A l'Ambassade de Suisse

W e l l i n g t o n

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous nous référons à votre lettre du 17 mai 1971, dont nous avons accusé réception le 2 juin, dans laquelle vous nous entreteniez de l'ouverture de relations diplomatiques avec Fidji et de relations consulaires avec le Samoa occidental et le Tonga.

Après avoir étudié l'ensemble de cette question avec les services intéressés, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est encore prématuré de nouer avec Fidji des relations diplomatiques qui tant au point de vue politique qu'économique ne présentent pas un caractère d'absolue nécessité. Pour votre information personnelle, nous ajoutons que lorsque cette affaire deviendra actuelle et pour autant que Fidji n'entretienne toujours pas de représentation en Nouvelle-Zélande, c'est vraisemblablement votre collègue à Canberra que nous devons alors accrédi-ter à Suva.

Par ailleurs nous n'estimons pas nécessaire de nouer des relations au niveau consulaire avec l'Etat indépendant du Samoa-occidental et avec le Royaume des Tonga d'autant plus que le maintien du statu quo ne présente pas d'obstacle à l'activité administrative de votre mission en faveur des quelques compatriotes résidant dans l'un ou l'autre de ces pays.

Nous ne voulons toutefois pas manquer de vous remercier encore de vous être penché sur ce problème et de nous avoir exposé votre point de vue.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Affaires Administratives  
D. O.

Bourgeois

